AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-7-64 312701

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Supplément n° 1
N° XLVI , 22 Juillet 1964

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

De nouvelles contaminations se sont produites les 8 et 12 juillet dans la plupart des régions excepté l'Est de la Somme. Elles ont provoqué ces derniers jours une recrudescence de la maladie très intense dans les parcelles mal ou non protégées.

De plus, le violent orage du 18 juillet a bien souvent lessivé les produits précédemment épandus. Enfin, de nouveaux orages ou pluies intenses pourraient provoquer des contaminations sur tubercules dans les champs atteints par le mildiou.

En conséquence,

1°/ Variètés précoces et cultures très infestées
Détruire la végétation si cela n'a pas été fait avant le 18 juillet (ce qui était le plus prudent conformément à notre dernière note).

2°/ Bintje et variètés semblables totalement indemnes de Mildiou ou presque
Effectuer un traitement avant les prochaines pluies éventuelles (par prudence, opérer avant le 26 juillet ou plus tôt encore si le temps " se gâte ").

3°/ Bintje déjà infestées (légèrement)
La croissance des tubercules est souvent active en ce moment et on est souvent obligé de prendre le risque de faire encore un traitement avec un produit cuprique (voir ci-dessus) mais il faut être prêt à défaner début août.

4°/ Variètés féculières
Effectuer un traitement soigné avant le 26 Juillet.

INFORMATIONS

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU SUR TOMATE - MILDIOU SUR OIGNON - SEPTORIOSE DU CELERI : Appliquer avant le 26 Juillet un des produits conseillés pour lutter contre le Mildiou de la Pomme de Terre.

ANTHRACNOSE DU HARICOT : Poursuivre la protection des variétés tardives. Dans le cas de champs très atteints, détruire les foyers les plus virulents.

PIERIDES et NOCTUELLES DU CHOU: Détruire ces chenilles qui rongent le feuillage à l'aide d'un insecticide de contact - exemple : D.D.T. -

TEIGNE DU POIREAU : Appliquer sur les jeunes poireaux un produit à base d'ester phosphorique - exemple : parathion -

MOUCHE DU CHOU : Protéger les plants à repiquer par trempage dans une solution insecticide. Protéger les plants récemment repiqués par arrosage abondant au moyen d'une bouillie insecticide. Utiliser un produit de contact - exemple : D.D.T., parathion, etc...-

R E M A R Q U E : Contre tous ces ravageurs, les produits systémiques sont inefficaces.

PUCERONS SUR HARICOT et AUTRES PLANTES MARAICHERES : Utiliser un produit à base de mevinphos.

DELAIS A RESPECTER : L'emploi de la plupart des insecticides de contact autorisés en cultures maraichères est interdit dans les 15 jours précédant la récolte (exceptés le Carbaryl, le Malathion et le Mévinphos pour lesquels ce délai est réduit à 7 jours).

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

15

IMPRIMERIE DE LA STATION NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX